

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN428

AMENDEMENT

présenté par

M. Limongi, M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lavalette, Mme Lechon, Mme Martinez, M. Monnier, M. Sabatou et
M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« Une filière nationale complète de production de munitions de petits calibres, couvrant l'ensemble de la chaîne industrielle de l'amorce à la poudre en passant par la douille, sera relancée afin de réduire nos dépendances extérieures et de renforcer notre souveraineté sur ce segment. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à acter la relance d'une filière nationale complète de production de munitions de petits calibres.

Au fil des années, la France a progressivement perdu sa maîtrise industrielle sur ce segment, entraînant une dépendance accrue à des fournisseurs étrangers pour des besoins pourtant essentiels au fonctionnement quotidien des forces armées. Cette perte concerne non seulement l'assemblage des munitions, mais également les différents maillons de la chaîne de production, de l'amorce à la poudre en passant par la douille.

Dans un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement et de reconstitution des équilibres industriels, cette dépendance constitue une fragilité stratégique. La relance d'une filière nationale intégrée apparaît dès lors nécessaire afin de sécuriser nos approvisionnements, de renforcer notre autonomie stratégique et de contribuer à la résilience de notre base industrielle et technologique de défense.

Une telle démarche permettrait également de recréer des compétences industrielles critiques et de structurer durablement un écosystème souverain sur l'ensemble du cycle de production.